



Communiqué de presse

le 6 juillet 2009

Santé au travail : la FNATH et le SNPST plaident pour une réforme de santé publique

Depuis plusieurs mois, les partenaires sociaux négocient sur la réforme de la médecine du travail. Deux acteurs pourtant majeurs sont absents de ces négociations : les associations représentant les victimes du travail et les professionnels de la santé du travail. Alors que les partenaires sociaux se réunissent une nouvelle fois aujourd'hui, la FNATH, association des accidentés de la vie et le Syndicat national des professionnels de la santé au travail (SNPST) s'invitent dans le débat et rappellent les fondements d'une véritable réforme.

La médecine du travail à la « française » a fait la preuve de ses insuffisances et de ses échecs : le scandale de l'amiante, « l'épidémie » des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des risques psycho-sociaux, l'explosion des cancers d'origine professionnelle rendent indispensable une réforme structurelle de la santé au travail.

La FNATH et le SNPST rappellent les clés d'une refondation de la médecine du travail afin qu'elle réponde aux véritables enjeux de la santé au travail :

- **La santé au travail doit devenir une composante pleine et entière de la santé publique** : en conséquence, la réforme de la médecine du travail ressort de la responsabilité directe de l'Etat et ne peut être laissée aux seuls partenaires sociaux et aux résultats de leurs négociations. Ce débat doit être un débat de société, ouvert à l'ensemble de la société civile. Une agence nationale doit être créée avec des déclinaisons régionales en lien avec l'organisation régionale de la santé publique.
- Le statut **d'indépendance des médecins du travail** doit être maintenu voire renforcé et **élargi aux autres intervenants** (infirmier(e)s, intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), assistantes, ergonomes, psychosociologues, épidémiologistes...).
- Afin de répondre à une **exigence d'unicité de la médecine du travail**, le secteur privé, le secteur public ainsi que les régimes spéciaux doivent pouvoir bénéficier d'une offre identique, respectant l'égalité de traitement pour tous.

- **La gouvernance des services de santé au travail** ne doit plus être « abandonnée » à ceux qui génèrent les risques, c'est-à-dire en clair aux représentants des employeurs. Ceux-ci doivent participer, mais ne pas avoir les pleins pouvoirs dans la gestion et l'administration des Services car les salariés et les victimes du travail sont les premiers concernés par l'efficacité et la qualité de ses services.
- **Le financement doit être transparent et rester à la charge des employeurs** mais se faire par l'intermédiaire d'un filtre institutionnel contrôlé par les pouvoirs publics et selon des modalités identiques pour tous.

Pour la FNATH et le SNPST, ces différents éléments constituent les bases d'une véritable réforme de la santé au travail directement rattachée à la santé publique et de nature à renforcer la protection des travailleurs.

Contacts Presse :

FNATH : François Verny : 01 45 35 31 87
SNPST : Gilles Arnaud 06 78 21 67 22